Fiche de données de Sécurité
Conforme au Règlement CE 1907/2006

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : TASKI DEGRAGERM SMARTDOSE

- REFERENCE : 686

- FOURNISSEUR : Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Détergent désinfectant désodorisant pour sols.
FDSinfo-FR@diversey.com

E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- CORROSIF
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
R22: nocif en cas d'ingestion
R34: provoque des brûlures
R37: irritant pour les voies respiratoires
R50: très toxique pour les organismes aquatiques
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide cationique.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°68424-85-1 Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 15-30%
EINECS 270-325-2 C,Xn,N; R22-34-50
CAS N°69011-36-5 Alcool alkyl éthoxylé - Xn,Xi; R22-41 5-15%
EINECS polymère
CAS N°141-43-5 2-aminoéthanol - C,Xn; R20/21/22-34 5-15%
EINECS 205-483-3
CAS N°2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine < 5%
EINECS 219-145-8 C,Xn,N ;R22-35-50
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- Des symptômes d'empoisonnement peuvent apparaitre après plusieurs heures; une observation médicale 48h après l'accident est recommandée.
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement contaminé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur dans le milieu naturel.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agrée.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

STOCKAGE : Stocker le produit dans l'emballage d'origine maintenu fermé.
Ne pas stocker près des acides.
La température de stockage doit être comprise entre 0°C minimum et +40°C maximum .
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
ICPE 1172, dangereux pour l'environnement- A

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION REGLEMENTAIRES:
- Contraignantes:
CAS N°141-43-5 2-aminoéthanol (<5%): VME (France)=2.5mg/m3, 1ppm
VLE(France)= 7.6mg/m3, 3ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire. Cependant l'inhalation de vapeurs, aérosols doit être évitée.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III).
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide vert, légèrement parfumé.

PH : produit pur à 20°C: 11.0 à 11.4

Température de changement d'état : non déterminée

Point éclair : non applicable

Caractéristiques d'explosivité : non explosif

Densité : à 20°C : 1.05 g/cm3

Solubilité : Miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les acides.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- La toxicité orale aigue déterminée par calcul à partir des doses léthales de chaque matière première est estimée entre 200 et 2000 mg/kg.
Cette valeur n'a pas de réelle signification en comparaison de la nature corrosive du produit.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des brûlures
- yeux: provoque de fortes brûlures
- inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
- ingestion: provoque de fortes brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.
Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:NOCIF, CORROSIF, IRRITANT.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé dangereux pour l'environnement en raison de la présence de substances listées dans le §3: R50 très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à <=1 mg/l
Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 15 alcalins

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID: UN3267,liquide corrosif,basique,organique, n.s.a.(chlorure d’alkyl diméthylbenzylammonium),8,III.
- Classe 8 matières corrosives; Code danger 80
- Marque spéciale ADR: symbole poisson mort/arbre mort
IMDG: Liquide corrosif,basique,organique, n.s.a.(chlorure d’alkyl diméthylbenzylammonium),8,UN 3267,III.
- Fiche de sécurité:F-A,S-B
- Polluant marin:symbole poisson mort/arbre mort
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, 2-aminoéthanol, N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine.
Symbole : C CORROSIF, N DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Phrases R : R22-34-37-50
Phrases S : S23-26-28-36/37/39-45-61
Références réglementaires françaises:
- MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient des substances (ammonium quaternaire et éthanolamine) inscrites respectivement aux tableaux N°65,49,49bis .
- Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface non ioniques		X		

-

DESINFECTANTS	PRESENCE

-

PARFUMS
LINALOOL , LIMONENE , EUGENOL

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France: FDS 686;Vers.01 (21/05/2010)
Ref.Internat.MSDS8015; Vers.02 (07/05/2010) - Code formule: FM005114

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles